

Projet de PRES « HESAM »

OBJECTIFS PARTAGÉS ET ACTIONS COMMUNES

Ce texte présente les éléments clés du projet de Pôle de recherche et d'enseignement supérieur dont le nom provisoire est « HESAM » (pour « Hautes Etudes – Sorbonne – Arts et Métiers »), tels qu'ils ont été approuvés par les responsables des huit établissements porteurs du projet : Jean-Claude Colliard, Christian Forestier, Jean-Paul Hautier, Antoinette Le Normand-Romain, Pascal Morand, Franciscus Verellen, Jean-Claude Waquet et François Weil. Document d'étape important dans le processus de construction du PRES, il est diffusé au sein des établissements pour être enrichi de leurs contributions et débattu par leurs instances consultatives et délibératives. Il est le socle de la future convention constitutive du PRES, qui sera soumise à l'approbation du conseil d'administration de chaque établissement.

1. LES GRANDS OBJECTIFS
2. UNE STRATÉGIE PARTAGÉE
3. IDENTITÉ COMMUNE
4. PROJETS ET ACTIONS COMMUNES EN MATIÈRE DE FORMATION
5. PROJETS ET ACTIONS COMMUNES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET VALORISATION
6. RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES
7. MUTUALISATION DE SERVICES ET D'ACTIVITÉS
8. GOUVERNANCE

Préambule : Les établissements porteurs du projet de PRES HESAM ont développé des coopérations nombreuses et souvent anciennes en matière de recherche et d'enseignement supérieur, qui constituent une base solide pour la construction du PRES. Une grande partie d'entre eux exercent aussi une mission nationale, voire une mission européenne ou internationale, souvent appuyée sur un ensemble d'implantations dans différentes régions françaises ou hors de France. Leur engagement dans un PRES parisien ne diminue en rien leur engagement à remplir ces missions en veillant à l'équilibre géographique de leur action.

1. LES GRANDS OBJECTIFS

- Construire à Paris un **Pôle de recherche et d'enseignement supérieur pluridisciplinaire de visibilité mondiale** constitué par les établissements suivants :
 - le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM),
 - l'École française d'Extrême-Orient (EFEO),
 - l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS),
 - l'École nationale supérieure des arts et métiers (Arts et métiers ParisTech),
 - l'École pratique des hautes études (EPHE),
 - l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP Europe),
 - l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,et en association avec
 - l'Institut national d'histoire de l'art (INHA).Ces établissements sont en cours de discussion avec d'autres partenaires susceptibles de rejoindre le PRES.
- Bâtir ensemble et mettre en œuvre un **projet intellectuel commun** adossé à la recherche et à la formation dans des champs disciplinaires multiples et complémentaires, en s'attachant à **développer la transdisciplinarité pour enrichir à la fois la formation et l'innovation**.
- Réunir les établissements membres dans **une vision où les différences des histoires et des cultures d'établissements** sont respectées et **fondent un enrichissement mutuel**, et où chaque établissement considère que l'ensemble des dimensions de son action (formation, recherche, rôle national, implantations réparties sur le territoire national en métropole et outre-mer, implantations européennes et internationales, etc.) pourra bénéficier des synergies développées au sein du Pôle et pourra y contribuer.

Projet de PRES « HESAM »

OBJECTIFS PARTAGÉS ET ACTIONS COMMUNES

- Concrétiser le **rapprochement entre universités, grandes écoles et grands établissements** dans le cadre de projets innovants.
- Agir ensemble pour développer la **formation tout au long de la vie** et pour **favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et doctorants**, notamment dans le domaine des sciences de l'homme et de la société.
- Renforcer l'efficacité des actions de support à la formation et à la recherche par la mise en commun d'activités et de services.

2. UNE STRATÉGIE PARTAGÉE

- **Réflexion stratégique commune** et **élaboration concertée des projets d'établissement** et des contrats quadriennaux des établissements membres – et synchronisation de ces contrats.
- **Concertation sur les relations contractuelles** avec les partenaires institutionnels : collectivités locales et organismes de recherche.
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique du Pôle.

3. IDENTITÉ COMMUNE

- Adoption d'un **système commun d'appellations** (incluant un logo commun qui pourra se juxtaposer aux logos existants) décliné dans l'ensemble des actions de communication des établissements membres fondateurs, sous la forme : « HESAM – CNAM », « HESAM – EFEO », « HESAM – EHESS », « HESAM – EPHE », « HESAM – ESCP Europe », « HESAM – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne », « HESAM – Arts et Métiers ParisTech ». Ce système d'appellations commun pourra être étendu aux membres associés du PRES.
- **Promotion de l'image du Pôle**, élaboration d'une politique de communication commune destinée à promouvoir le PRES et ses établissements, et coordination des politiques de communication des membres.
- Création d'un **portail commun donnant une vision unifiée et harmonisée de l'ensemble des formations proposées au sein du Pôle**, en formation initiale et continue ; ce portail sera évolutif, l'harmonisation entre des formations voisines ayant vocation à conduire progressivement à une coopération accrue ou à une différenciation accrue ; l'objectif à terme est la mise en cohérence des offres de formations des établissements, dans le souci de leur complémentarité et de leur articulation.
- Mise en œuvre d'une politique de **signature commune des publications scientifiques** dans le cadre du système commun d'appellations du Pôle.
- Référence au PRES dans les diplômes de doctorat délivrés par chaque établissement, dans le cadre du système commun d'appellations du Pôle.
- Format commun des cartes d'étudiants des établissements membres, avec le logo du Pôle.

4. PROJETS ET ACTIONS COMMUNES EN MATIÈRE DE FORMATION

- Mise en place d'un **groupe de travail sur l'offre de formation du Pôle** en formation initiale, chargé de réaliser un inventaire de l'offre existante et de faire des propositions pour harmoniser cette offre et développer des formations nouvelles multi-établissements.
- Lancement d'un travail en commun en vue de créer un **diplôme d'ingénieur en sciences sociales** : un projet majeur du PRES, à fort impact potentiel pour contribuer au rapprochement entre les sciences sociales et les sciences pour l'ingénieur, et avec le monde des entreprises.

Projet de PRES « HESAM »

OBJECTIFS PARTAGÉS ET ACTIONS COMMUNES

- **Coopération concernant la formation au niveau *graduate*, masters et doctorats :**
 - **développement du dialogue entre les écoles doctorales** du Pôle avec l'objectif de renforcer les coopérations doctorales interdisciplinaires et inter-établissements,
 - mise en place au sein du PRES d'un dispositif d'appel annuel pour **soutenir les initiatives proposées par les doctorants** (« séminaires juniors », écoles d'été, journées thématiques, doctoriales, etc.),
 - mise en place d'un dispositif permettant d'**intégrer des crédits ECTS d'autres établissements du Pôle** dans les cursus de formation en master et doctorat,
 - mise en place d'un dispositif visant à **favoriser les co-directions de thèses** au sein du PRES,
 - mise en place d'une **école d'été internationale du PRES** au niveau master ou doctorat.
- Développement et renforcement de l'offre de **formation tout au long de la vie : un axe fort** sur lequel le PRES a déjà un positionnement unique au plan national et international, et se donne une grande ambition, dans une vision où la formation tout au long de la vie joue un rôle majeur pour **favoriser la mobilité sociale et certifier les niveaux de qualification** des adultes du monde professionnel ou des étudiants quittant l'université sans diplôme :
 - mise en place d'un groupe de travail sur le développement de l'offre de formation tout au long de la vie, chargé de réaliser l'inventaire de l'offre existante et de faire des propositions pour harmoniser cette offre, développer des nouvelles formations multi-établissements, favoriser les échanges de bonnes pratiques et l'évolution de « l'ingénierie de la formation des adultes », et favoriser les mutualisations de méthodes et d'outils dans le domaine de la formation à distance.
- Travail en commun sur les questions touchant à la **promotion sociale**, à la diversité et à l'**égalité des chances**, pour définir une approche commune et une ambition commune du PRES sur ces sujets, en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise des établissements membres.
- Création au sein du PRES de **passerelles entre université et écoles**, s'appuyant notamment sur le développement en commun, dans certains établissements, de filières préparatoires aux grandes écoles.
- Mise en place avant l'élaboration des prochains projets d'établissements d'un dispositif visant à favoriser l'émergence de **nouvelles formations en double cursus** entre établissements membres du Pôle, en formation initiale comme en formation continue. A cette fin, lancement à très court terme d'un travail sur les thématiques susceptibles d'être couvertes par ces nouvelles formations, avec l'objectif de valoriser dans ce cadre la richesse d'un Pôle couvrant des compétences très variées, notamment dans le domaine des différences culturelles, de la création artistique, de l'image et de la représentation, du management et de l'action publics et privés, ou encore de la gestion des processus industriels.

5. PROJETS ET ACTIONS COMMUNES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET VALORISATION

- **Développement du dialogue des conseils scientifiques des établissements** et mise en place d'un groupe de travail chargé de réaliser une cartographie des recherches menées au sein du PRES et d'identifier des interfaces entre établissements ou entre disciplines sur lesquels la constitution du Pôle constitue une opportunité pour lancer de nouveaux thèmes de recherche.
- Mise en place au sein du PRES d'un dispositif d'appel à projets ciblé sur le **soutien au démarrage de nouveaux thèmes de recherche interdisciplinaires et inter-établissements**.
- Mise en place d'un dispositif favorisant la **fluidité de l'accès des doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs du Pôle aux séminaires de recherche**.

Projet de PRES « HESAM »

OBJECTIFS PARTAGÉS ET ACTIONS COMMUNES

- Lancement d'une réflexion commune sur les nouvelles technologies au service de la recherche, sur le développement de la numérisation et sur la **valorisation dans le domaine des sciences de l'homme et de la société**, en synergie avec le domaine des sciences pour l'ingénieur, et sur les moyens de les promouvoir au sein du Pôle.
- Lancement d'une réflexion commune sur une vision de l'innovation qui fasse le lien entre innovation technologique et non technologique, entre le rôle de la recherche et celui de la culture, entre rationalité et créativité.
- Mise en place d'un **appel international à post-doctorants**.

6. RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

- **Promotion internationale du Pôle** et de ses activités de formation et de recherche.
- Mise en réseau des personnes ou équipes jouant un rôle de soutien au développement des relations européennes et internationales dans les établissements membres du PRES.
- Mise en place d'un groupe de travail chargé de réaliser un inventaire permettant d'avoir une **vision partagée des accords institutionnels de coopération européenne et internationale** des établissements membres, et mise en place d'une **coordination** entre établissements **pour le développement de nouveaux accords institutionnels en Asie**.
- **Développement de coopérations doctorales en Asie**, en s'appuyant sur les accords institutionnels existants et sur le réseau des implantations de l'EFEO.
- Mise en place au niveau du PRES d'une **équipe commune de soutien au montage de projets coopératifs**, notamment pour la préparation et le suivi de contrats européens.
- Les établissements examineront l'intérêt de mutualiser les dispositifs d'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers, ou de coopérer en matière de soutien à la mobilité internationale des étudiants, enseignants et chercheurs.

7. MUTUALISATION DE SERVICES ET D'ACTIVITÉS

- Mise en place d'un dispositif commun au sein du PRES pour le **suivi de l'insertion professionnelle des étudiants**.
- Elaboration d'une politique d'**accès privilégié aux bibliothèques des établissements membres** pour les étudiants et personnels du Pôle.
- Actions communes en matière de **vie étudiante**, concernant notamment la pratique sportive étudiante et les actions concernant la médecine préventive et la promotion de la santé étudiante.
- Actions communes en matière de médecine de prévention pour les personnels des établissements, en matière de formation permanente, et de politique en faveur des personnels et étudiants handicapés.
- Les établissements examineront comment favoriser les actions communes de leurs Centres d'action et d'entraide sociale.
- Les établissements membres du PRES qui ont aujourd'hui une activité de **valorisation de la recherche** examineront comment mutualiser leurs dispositifs de valorisation.
- Coordination de certaines fonctions supports : politiques d'achat.
- Mise en place d'un dispositif partagé de suivi des anciens élèves.

Projet de PRES « HESAM »

OBJECTIFS PARTAGÉS ET ACTIONS COMMUNES

8. GOUVERNANCE

- Les principes régissant la coopération des membres au sein du Pôle sont les principes d'**autonomie**, de **participation active**, de **transparence** et de **collégialité**.
- L'engagement des établissements dans le PRES n'est **en aucune façon exclusif des partenariats avec d'autres institutions**, en France, en Europe et à l'international : les partenariats existants ont tous vocation à être poursuivis.
- Certains établissements porteurs du projet de PRES sont aussi partie prenante – et avec d'autres partenaires – dans le projet de **Campus Condorcet**, qui vise à faire émerger au nord de Paris et à Aubervilliers un nouveau site d'enseignement supérieur et de recherche, fortement impliqué dans le domaine des sciences de l'homme et de la société avec une grande ouverture vers les autres domaines scientifiques. Ces deux démarches de partenariat ont vocation à se renforcer mutuellement.
- Le PRES est **une confédération d'établissements**. En s'engageant dans ce projet, les établissements excluent tout projet de fusion – entre eux tous ou entre certains d'entre eux.
- La constitution du PRES sera concrétisée par la création d'une **structure commune** – qui ne sera pas une Association 1901, jugée trop légère pour porter les actions communes : elle sera à la fois la structure chargée de mettre en œuvre les activités communes que lui confient les établissements membres et le lieu de la coordination de leurs politiques. Les établissements se donnent l'objectif de choisir le statut juridique de cette structure – établissement public de coopération scientifique (EPCS) ou fondation de coopération scientifique (FCS) – et de finaliser la rédaction de ses statuts au premier trimestre 2010.
- La structure commune exercera les compétences qui lui sont déléguées par les établissements **dans le respect du principe d'autonomie des établissements** posé par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités. Elle ne pourra donc contraindre les établissements membres sur les moyens que chacun d'eux décide de lui confier. Les établissements membres s'engagent conjointement à veiller à ce que la structure commune dispose des moyens lui permettant de mener les missions qu'ils lui confient.
- Le conseil d'administration de cette structure commune comprendra une proportion significative de personnalités qualifiées. Un conseil d'orientation scientifique et pédagogique apportera au conseil d'administration une réflexion prospective à moyen et long terme sur les grandes orientations du Pôle en matière de recherche et de formation.
- Le **bureau du Pôle** réunira autour du directeur de la structure commune l'ensemble des responsables des établissements membres, pour élaborer conjointement et piloter la mise en œuvre de la politique du Pôle.